

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Point 5 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 19/23/7 Add.1
Juillet 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-troisième session

Nairobi (Kenya), 2-6 septembre 2019

QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX

A. QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Questions soumises pour information*Membre pour l'Afrique¹

1. La Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-deuxième session, a élu la République-Unie de Tanzanie membre du Comité exécutif pour l'Afrique, pour la période allant de la fin de la quarante-deuxième session de la Commission à la fin de la quarante-quatrième session de la Commission (actuellement prévue pour 2022).

*Questions demandant une action*Plan stratégique du Codex pour 2020-2025²

2. La Commission a encouragé tous les membres à participer à l'élaboration du plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, dans le cadre des débats qui seront prochainement menés dans les comités FAO/OMS de coordination et les autres forums à venir. Cette question **sera examinée** au titre du point 7.2 de l'ordre du jour; un aspect relevant de l'Objectif stratégique 3 sera examiné au titre du point 8 de l'ordre du jour.

Coordonnateur pour l'Afrique³

3. La Commission a noté qu'en raison du report d'un an des six comités FAO/OMS de coordination, qui se tiendront au cours du deuxième semestre 2019, le Kenya resterait en fonction jusqu'à la fin de la quarante-troisième session de la Commission (2020). Le nouveau coordonnateur régional pour l'Afrique devrait être désigné lors de la vingt-troisième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, être nommé à la quarante-troisième session de la Commission et prendre ses fonctions à la fin de cette session. Cette question **sera examinée** au titre du point 14 de l'ordre du jour.

B. AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

Soixante-dix-septième session du Comité exécutif

*Questions demandant une action*Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV)⁴

4. Le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session, a noté l'intérêt manifesté en ce qui concerne le lancement des travaux sur les noix de cajou et a indiqué que les membres étaient encouragés à participer aux travaux du Comité sur les fruits et légumes traités et que cette question pourrait être examinée plus avant lors des prochains comités FAO/OMS de coordination.

5. Le comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique est encouragé à examiner s'il faut que le Comité sur les fruits et légumes traités élabore une norme pour ce produit.

¹ REP19/CAC par. 146.

² REP19/CAC, par. 122 ii).

³ REP/19/CAC, par. 147.

⁴ REP19/EXEC2, par. 31.